



Rapport du Conseil municipal du 20 janvier 2023

Dans sa séance du 20 janvier 2023 tenue sous la présidence de M. Patrice Hilt, Maire, le Conseil municipal d'Offwiller a décidé, après en avoir délibéré :

1. d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 18 novembre 2022.
2. d'approuver la dissolution du Syndicat intercommunal du collège de Niederbronn-les-Bains.
3. de fixer, pour l'année 2023, les prix du bois comme suit : - bois en stère façonné : 66,00 euros TTC/stère ; - bois en grumes résineux : 47,00 euros TTC/m³ ; - bois en grumes feuillus : 51,00 euros TTC/m³ ; - chablis et bois sur coupe : 14,00 euros TTC/stère ; perches d'épicéa/résineux : 1,50 euros TTC/pièce.
4. de fixer le programme des travaux à réaliser en forêt communale d'Offwiller au courant de l'année 2023 comme suit : - *travaux d'exploitation* : 1 453 m³ de coupes et ventes sur pied pour une recette nette prévisionnelle de 18 517,00 euros ; - *travaux sylvicoles* : dégagements, entretien des clôtures existantes et travaux d'entretien de route en terrain naturel pour un coût HT de 17 880,00 euros.
5. de donner en location les parcelles agricoles communales situées en section 43 n° 18 et en section 44 n° 98 et 99 à M. Jérémy Schutt domicilié au 13, rue des Écoles à Offwiller.

À Offwiller, le 20 janvier 2023.

Le Maire, Patrice Hilt